

ANNEXE 9

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA DUNIERES ET DE SES AFFLUENTS

COMMUNE DE RIOTORD

Avis de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

Réunion de Bureau du vendredi 11 janvier 2019

Au cours de sa réunion du 11 janvier 2019, le Bureau de la Chambre d'Agriculture a pris connaissance du projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de la Dunières et de ses affluents sur la commune de Riotord.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Chambre d'Agriculture :

- Prend acte du projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de la Dunières et de ses affluents sur la commune de Riotord.
- Constate qu'aucun bâtiment agricole ne se situe en zone d'aléas.
- Approuve la démarche qui consiste à interdire ou limiter la constructibilité suivant les zones d'aléas définies au P.P.R I.
- Demande aux autorités responsables de veiller à l'activation du fond de calamité dès qu'une crue laisse des matériaux indésirables sur une parcelle agricole ou détériore celle-ci (clôtures, perte de terrain par effondrement,...), au nettoyage et à l'entretien régulier du lit mineur de la Dunières et de ses affluents afin de permettre un écoulement normal de la rivière et des cours d'eau.
- Emet un **AVIS FAVORABLE** à l'établissement du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Dunières et de ses affluents sur la commune de Riotord à condition que soient prises en compte les observations formulées ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à LE PUY EN VELAY, le 14 janvier 2019

Le Président,



Michel CHOUVIER